

Fiche de présence :

Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent	Nom prénom	Présent
AVEZARD Emily	X	DAM Aurélie	X	PAVLOVIC Sophie	X
BAZIRET Jean-Pierre	X	DURAND Martine	X	RAHMOUNI Marie	X
BEDIOU Aline	X	HEMELSDAEL Philippe	X	THION Denis	X
BERTHON Patrick	X	LEVERT Jean-Marc	X	THUILLIER Philippe	X
BOULLIER Jean Pierre	X	MAGNIN Chrystèle	X	VOISE Yannick	X

Secrétaires de séance : *Patrick Berthon, Denis Thion*ORDRE DU JOUR

1. Désignation de 2 secrétaires de séance :
2. Validation compte-rendu du Conseil Municipal du 25 mai 2020
3. Réunion bureau le 2 juin et le 30 juin :
 - Délégations aux adjoints. Monsieur Le maire présente la répartition des délégations pour les 3 adjoints.
 - i. Patrick BERTHON: la sécurité (biens, personnes, routière), l'urbanisme, la gestion des bâtiments communaux.
 - ii. Chrystèle MAGNIN: les affaires sociales et scolaires.
 - iii. Jean-Pierre BOULLIER : la gestion de la voirie (route, chemins) et réseaux divers (fossés, rivières, éclairage public) ainsi que la gestion du service technique.
 - Répartition des commissions et définition des missions comme énoncées dans le bulletin municipal distribué en juin dernier.
 - i. P Thuillier : Finances & Appel d'offres, communication, culture-loisirs-tourisme
 - ii. P Berthon : la gestion des bâtiments, l'urbanisme et la sécurité
 - iii. C Magnin : la gestion du cimetière et le fleurissement-environnement
 - iv. JP Boullier : la voirie
 - Elaboration d'un guide de « fonctionnement du Conseil Municipal ». Monsieur le Maire lit et explique à l'assemblée ce document qui a pour but de préciser certaines règles de fonctionnement du Conseil Municipal, des commissions ainsi que le rôle des élus. Il indique d'autre part que la permanence du maire a lieu le mercredi matin sur rendez-vous et le jeudi soir, les adjoints sont présents à tour de rôle.
4. Réunions extérieures
 - Communauté de Communes Val de Sully
 - i. Délégués : Monsieur le Maire précise que la commune est représentée par un seul délégué soit P Thuillier (titulaire), P Berthon (suppléant)
 - ii. En raison de la crise sanitaire, aucun conseil communautaire n'a eu lieu depuis le mois de mars. Seules des réunions de bureau entre la présidente et les 9 vice présidents ont continué pour la gestion des affaires courantes. L'installation du nouveau Conseil aura lieu le samedi 11 juillet à Bray en Val à 9h.
 - iii. Les différents services communautaires ont repris petit à petit. Le centre aquatique a ouvert de façon restreinte début juin en raison du protocole sanitaire à appliquer. Il fonctionne actuellement de façon quasi normale.
 - SEA :
 - i. Mise en place de la nouvelle équipe le 15 juin : président D Thion, Vice Président : J Turpin

- ii. Le 26 juin dernier, une visite des installations a eu lieu. Les élus du SEA ont pu découvrir les différents équipements comme la station d'épuration, le séchage des boues, la gestion du traitement des eaux usées. La visite a continué au château d'eau pour la production et le traitement de l'eau potable et la supervision des 6 postes de relevage.

A la demande d'un élu de Saint Martin n'ayant pu participer à la visite, Monsieur Denis Thion propose qu'une rencontre soit proposée également aux nouveaux élus de Germigny des Prés.

P Thuillier demande si le problème de lingettes persiste ? Oui toujours sur le poste sud à Germigny malgré la communication faite en porte à porte.

- **SIRIS :**

- i. mise en place de la nouvelle équipe le 12 juin : présidente C Magnin, Vice Présidente : C Ferreira-Martins.
- ii. commission des finances le 26 juin : Madame Magnin explique qu'il était important d'étudier le budget du SIRIS après la crise sanitaire. En effet, l'ensemble du personnel n'a pas pu travailler totalement pendant cette période mais a été payé à 100% alors qu'aucune recette n'a été enregistrée. L'ancien conseil syndical avait décidé de ne pas facturer la cantine (pique nique fourni par les familles) et la garderie aux parents.
- iii. reprise complète de l'école le 22 juin et le Conseil d'école le 29 juin

5. Commissions :

- Communication le 27 mai : un bulletin suite aux élections du nouveau conseil municipal a été édité et distribué courant juin. Les membres de la commission se sont répartis les articles du bulletin de septembre. Lors d'une prochaine réunion, le site internet sera discuté afin de voir ce qui pourrait être ajouté/modifié.
- Urbanisme le 16 juin : Monsieur Berthon, en charge de l'urbanisme a défini les missions qu'il envisageait pendant le mandat
 - i. Contrôle des achèvements des travaux chez les administrés, l'élaboration d'un guide d'aide à la réalisation des demandes d'urbanisme pour les usagers, la gestion des demandes d'urbanisme par rapport au PLU et la gestion des litiges.
 - ii. Plusieurs achèvements de travaux ont été vérifiés sur la commune et les attestations distribuées.
 - iii. une réunion sera à prévoir pour la relecture du PLU.
- Sécurité le 22 juin : Monsieur Berthon a réuni les membres de la commission sécurité et a énoncé les missions qu'il souhaitait mettre en place :
 - i. Suivi des points DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie), gestion PCS (Plan Communal de sauvegarde) et du Document Unique, suivi des contrôles réglementaires au niveau des bâtiments communaux (extincteurs, électricité,...)
 - ii. Le 29 juin, une visite de l'ensemble des points de DECI a eu lieu sur le terrain et un état des lieux a été réalisé (en complément de celui du Service Départemental d'Incendie et de Secours). Des travaux seront à prévoir par ordre de priorité (des devis seront demandés). Une rencontre sera prochainement organisée avec le SDIS afin d'analyser les points défectueux et les actions à mener. Un tableau récapitulatif des différents points de DCEI a été mis à jour et diffusé aux membres de la commission.
- Fleurissement-environnement le 1^{er} juillet : Madame Magnin a proposé aux membres de la commission fleurissement une visite des maisons fleuries, guidé par Monsieur Denis Thion. Une réunion sera organisée la semaine du 19 juillet pour poursuivre le travail.
- Appel d'offres : désignation des membres en spécifiant les membres titulaires et suppléants non précisés lors de la précédente réunion de conseil municipal : Délibération 2020-15
 - i. titulaires : P Thuillier, P Berthon, JM Levert, D Thion
 - ii. suppléants : JP Baziret, A Bediou, Y Voise

- Réunion du 25 juin : les membres de la commission Bâtiments et Appel d'offres se sont réunis :
 - i. pour sélectionner les entreprises qui réaliseront les travaux de rénovation thermique de la mairie (remplacement des fenêtres, portes intérieures et extérieures et des volets de la salle de la Tour). Les entreprises contactées sont les suivantes:
 - Menuiseries : Riguet, Lupa, Vuillemot, Ramond
 - Peinture : MTVO, Gouet, Gimonet
 - Seules les entreprises Riguet et MTVO ont répondu. Sur avis des commissions, Monsieur le Maire propose de retenir ces 2 entreprises pour un montant de 11 095 € HT pour Riguet et de 4 115,12 € HT pour MTVO. Délibération 2020-20
M Voise demande quelques précisions pour le digicode qui sera installé sur la porte du local vélo. M Le maire précise qu'il s'agit d'un digicode manuel et que le commencement des travaux est prévu en septembre.
 - ii. pour sélectionner l'entreprise pour le remplacement de la chaudière du logement communal qui est défectueuse: Des devis demandés ont été demandés aux entreprises suivantes : Ponthonne, Bouhours (4 176,13 €), Les Germignons (4 272 € HT). Sur avis des commissions, Monsieur le Maire propose de choisir Les Germignons, entreprise communale, qui a réalisé la plomberie du logement et qui assure l'entretien de nos chaudières depuis plusieurs années. Une demande de subvention auprès de la CCVdS dans le cadre des fonds de concours sera faite. Délibération 2020-21
M Jean-Pierre Baziret demande quelques précisions quant au taux de la TVA différent sur les devis reçus. Après renseignements, la Tva est de 5.5% pour des travaux destinés à des particuliers. Le devis réceptionné en mairie a été rectifié en ce sens.
 - CCID (Commission communale des Impôts Directs) : Monsieur le Maire explique que le conseil municipal doit proposer 24 membres (élus, administrés) pour constituer la CCID. Le choix final sera fait par la Direction Départementale des Finances Publiques qui sélectionnera 12 membres (6 titulaires et 6 suppléants) pour une durée de 6 ans. Délibération 2020-16
6. Projets en cours :
- Désherbage thermique : Une première intervention de désherbage thermique a eu lieu sur la commune le 22 juin dernier pour brûler les herbes chemin de la Noue, place de la Mairie et à l'arrière de la salle des Fêtes selon la convention de mise à disposition passée avec la commune de Dampierre (agent = 19€/h, matériel = 40€/heure). Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Dampierre souhaite acheter une balayeuse et la mettre à disposition des communes de la CCVDS (sous forme de convention). Monsieur Berthon estime que la proposition est à étudier pour la commune en complément de notre matériel.
 - Renouvellement du contrat photocopieur pour le secrétariat de la Mairie avec Rex Rotary pour un montant de 4 249 € HT sur 5 ans. Dactyl Buro proposait 3 645 € HT, choix du mieux disant, la prestation de Rex Rotary étant satisfaisante. L'installation du matériel et la formation du nouveau copieur sera programmée en septembre
 - Facturation de la prestation de ménage: Une réunion avec le Directeur Régional de l'entreprise ONET a eu lieu pour la gestion du montant des factures de mars à juin (période COVID – moins-value, surcoût désinfection).
 - Travaux sur la voirie : Monsieur le Maire précise à l'assemblée que des travaux seront programmés pour restaurer certaines voies communales endommagées (route de Poreuse, route de St Martin, rue du Pont Chalumeau, chemin du Fief). Un appel d'offres est en préparation. M Jean-Pierre Boullier alerte les membres d'un craquement sur le pont de Poreuse. Monsieur Philippe Hemelsdael confirme. Messieurs Boullier et Berthon vont s'organiser pour effectuer une visite sur site.
 - Carrefour rue du moulin : Monsieur le maire explique que la partie droite de la chaussée de la route départementale 60 en allant sur Châteauneuf, présente des irrégularités. L'entreprise doit intervenir pour y remédier, ce qui permettra de constater l'achèvement de travaux.

7. Divers :

- Définition du nombre et des membres du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) Délibération 2020-17 Monsieur le Maire explique que le CCAS sera constitué de 9 membres (Le Maire, 4 membres élus et 4 membres extérieurs). Les membres élus ont été notifiés lors de la dernière séance de conseil municipal. Monsieur Thuillier propose Messieurs Gessat Gilbert et Asselineau Gérard et Mesdames Scheepers Annick et Mireille Peronnet.
- Exonération des loyers du 2^e trimestre pour les loyers : En raison de la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose d'exonérer les entreprises locataires dans le presbytère, soit 150 € pour la Poste et 450 € pour la sophrologue, et 130 € pour l'emplacement pizzas. Délibération 2020-18
- Participation au fonds de solidarité national pour les entreprises pendant la période COVID sur l'ordonnance n° 2020.317 du 25 mars 2020 relative à l'institution d'un fonds de solidarité exceptionnel à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de l'épidémie de covid-19. Mis en place par l'Etat avec les régions, ce fonds de solidarité peut être abondé par les établissements de coopération intercommunale et les communes sur la base du volontariat. Les aides attribuées via ce fonds sont fléchées par territoire, permettant ainsi de connaître les entreprises bénéficiaires. Dans le cadre de ce dispositif, la Communauté de Communes du Val de Sully finance ce fonds à hauteur de deux euros par habitants. Le conseil municipal propose de participer à hauteur de 1,5 € par habitant soit 1119 €. Délibération 2020-19
- COVID 19: Monsieur Thuillier apporte quelques précisions quant à la gestion de la crise sanitaire sur la commune: mise en place de protocoles pour les agents, l'accueil du public, l'oratoire, l'école et la cantine. La commune a acheté 2000 masques jetables et 1000 réutilisables. Le Département a fourni 600 masques. 1000 masques réutilisables ont été distribués en 2 fois dans les boîtes aux lettres. A ce jour, le montant du surcoût des achats COVID 19 (masques, gel, plexi) est de 5 563,24€. Les membres du CCAS sont restés au contact des personnes fragiles sur la commune pour un suivi pendant la période du confinement.
- Direction école de Germigny : Mme Valesi-Fanon fait valoir ses droits à la retraite au 31 août 2020. Monsieur Biet sera le nouveau directeur de l'école à Germigny des Prés à la rentrée.
- Un administré souhaite créer une association pour dispenser des cours de self-défense 1 fois par semaine dans la salle des Fêtes. Il reste à déterminer le jour en fonction des disponibilités de la Salle (mardi ou mercredi).
- Syndicat de la Bonnée : Monsieur Philippe Hemelsdael précise qu'une enquête publique a lieu du 13 au 30 juillet et concerne les travaux à effectuer sur la Bonnée pour une durée de 5 ans. Un avis sera donné par les membres élus de Germigny au syndicat de la Bonnée.

Monsieur le Maire donne la parole au public :

1. Monsieur Gessat demande quelques précisions concernant « Le ru de Dampierre » indiqué dans l'enquête publique. Il s'agit d'un petit ruisseau qui se jette dans la Bonnée. Il précise que le panneau d'enquête publique est affiché sur un lampadaire communal. Or, pendant les 6 dernières années, l'affichage était interdit sur les lampadaires pour les associations et notamment le Comité des Fêtes.
2. Monsieur Gessat regrette le manque de présentation des nouveaux élus avant les élections. M Le maire répond que les professions de foi ont été distribuées en terme de communication sur lesquelles les candidats étaient présentés.
3. Monsieur Gessat demande des précisions quant au legs que la commune aurait dû percevoir. Monsieur le Maire précise que le notaire recherche la filiation de la personne. Monsieur Gessat précise que c'est bien regrettable étant donné que la somme réceptionnée devait servir à la rénovation de l'éclairage de l'Oratoire. Monsieur le Maire précise que ces travaux sont prévus dans l'appel d'offre de la rénovation de l'éclairage public.

4. Monsieur Gessat demande si une date pour visiter l'Assemblée nationale a été proposée par Monsieur Ramos comme convenu. A l'heure actuelle, non. Monsieur le Maire va se renseigner, notamment pour savoir si en cette période COVID-19 de telles visites sont possibles.
5. Monsieur Gessat demande pourquoi l'heure de la réunion de conseil municipal est aussi tôt ? Monsieur le Maire précise que l'objectif est d'avoir les 15 élus réunis autour de la table pour débattre des sujets communaux. Monsieur Gessat fait remarquer que 2 personnes sont arrivées en retard pour la première séance de conseil municipal.
6. Madame Poncin prend la parole et dit qu'elle ne soutient pas certains propos de Monsieur Gessat, et qu'elle est solidaire avec les membres élus.
Elle précise que ce sont des propos polémiques qu'elle n'approuve absolument pas.

Séance levée à 19h48